

**224**C**2250** FR0010688440-FS0832

8 novembre 2024

## Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES

## WEDIA

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 8 novembre 2024, la société par actions simplifiée Mercure<sup>1</sup> (52 rue d'Anjou, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 novembre 2024, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société WEDIA et détenir 840 283 actions WEDIA représentant autant de droits de vote, soit 98,14% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions WEDIA dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par le déclarant<sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Société contrôlée par Cathay Capital Private Equity à hauteur de 70,78% du capital. Les autres actionnaires sont : M. Nicolas Boutet (directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Ozea qu'il contrôle : 19,89% du capital), M. Olivier Grenet (3,52% du capital), M. Paul Perdrieu (1,50% du capital), M. Olivier Schmitz (2,20% du capital), M. Sébastien Levy (1,56% du capital), et M. Stéphane Rougon (0,54% du capital).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 856 201 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cf. notamment D&I 224C2218 du 7 novembre 2024.